

N°1492

du 16
Novembre
2021



Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

FÊTES ET COVID-19

Plusieurs mesures P.4

complémentaires sectorielles

- Lamadokou veut autoriser
- Atcha ne veut pas badiner avec la vaccination

FILIÈRE AVICOLE

Les acteurs s'associent pour la promotion du secteur P.6

AGRICULTURE FAMILIALE AU TOGO

Le plan d'action validé P.7

MUTUELLES DE SANTÉ

Le Togo veut disposer d'un mouvement mutualiste "fort et organisé" en soutien à la politique de couverture sanitaire universelle P.4

BUDGET DU TOGO

En forte augmentation P.3

Avec la loi de finances rectificative 2021, le pays confirme sa résilience économique

En dépit de la persistance de la crise sanitaire liée au coronavirus, les perspectives économiques du Togo sont plus favorables que prévues. Le budget de l'Etat togolais est en forte augmentation justifiant ainsi l'adoption de la loi de finances rectificative 2021. Ce collectif traduit incontestablement les signes de bonne gouvernance dans laquelle le chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé engage l'ensemble du gouvernement. En effet, par rapport à la loi initiale exercice 2021, cette loi de finances rectificative ressort une hausse de 11,9% pour s'équilibrer en recettes et en dépenses à 1702,9 milliards de FCFA. Les recettes budgétaires enregistrent une progression de 9% pour s'établir à 915,6 milliards de FCFA, soit une augmentation de 75,7 milliards de FCFA par rapport au budget initial. Il en est de même pour les dépenses budgétaires qui ont connu une hausse de 98,9 milliards de FCFA, soit une progression de 8,8%. Ces résultats s'expliquent par l'efficacité des différentes mesures prises pour contenir la pandémie, la mise en œuvre des projets et réformes de la feuille de route (2020-2025) ainsi que l'opérationnalisation de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA)...



Le Président Faure E. Gnassingbé, Chef de l'Etat

P.3 CAS SOCIAUX TOGOLAIS À L'ÉTRANGER

Le HCTE-Sénégal et le Consulat du Togo lancent les Fonds d'Aide Sociale et de Solidarité

Numérique

A la découverte de cairn, portail en sciences humaines et sociales

L'Institut Français de Lomé organise une journée d'informations en ligne ce 17 novembre pour tout public sur le site cairn.info. Cairn.info est un portail de revues, encyclopédies de poche et ouvrages en sciences humaines et sociales, disponible à l'Institut français du Togo. En complément des ressources physiques du fonds documentaire de la médiathèque, Cairn propose l'accès en ligne, depuis la médiathèque ou depuis chez vous à 547

revues, 12 410 ouvrages, 1 645 titres des collections "Que sais-je ?" et "Repères" ainsi qu'à une dizaine de magazines tels que Sciences humaines et Alternative économiques. En ligne pendant une heure, nous partions à la découverte de ce fabuleux outil. Le portail a été lancé en 2005 à l'initiative de quatre maisons d'édition - Belin, De Boeck, La Découverte et Érès - auquel la Bibliothèque nationale de France s'est associée en 2006, puis

les Presses universitaires de France (PUF) en 2014 puis le groupe Madrigall (Gallimard, Flammarion) en 2020.

L'origine du projet remonte aux travaux menés par Marc Minon au sein du laboratoire Lentic de l'Université de Liège au sein duquel il travaille sur l'impact du numérique sur le monde de l'édition. Il décide d'appliquer les résultats de ses travaux en lançant un portail de revues en sciences humaines et so-

ciales. En mai 2005 la société Cairn est créée avec un capital de 542 000 euros partagés entre Marc Minon, son associé Jean-Baptiste de Vathaire, les maisons d'édition Belin, De Boeck, La Découverte et Érès et des investisseurs institutionnels

Institut Français du Togo
17 NOV. / 15H30 | TOUT PUBLIC EN LIGNE

Formation / Master class

Construire un projet artistique professionnel

Prendre confiance en son identité et en son projet artistique, libérer sa créativité au service d'un projet professionnel, se doter d'un projet construit, attractif et présentable: tels sont les objectifs de la Master class pour artistes au Togo organisée par

l'Agence ARA (Tcha Tcha) grâce au soutien de l'Institut français et de la Maison Blanche Togo.

Il se déroulera en deux phases, du 23 au 26 novembre 2021 sur le Plateau de Danyi (Togo) puis en décembre à Lomé. L'atelier délocalisé

de quatre jours sera suivi d'une rencontre avec des professionnels où les leçons apprises seront directement mises en œuvre. Huit artistes de toutes disciplines confondues, trois facilitatrices et des intervenants prestigieux à distance constituent le mé-

lange prometteur qui fera jaillir le talent artistique du Togo.

Maison blanche - Danyi
23 NOV. / 26 NOV. - MAISON BLANCHE - DANYI | PLACES LIMITÉES, ACCÈS SUR SÉLECTION

Patrimoine

"J'accuse !" d'Émile Zola : un processus de restauration complexe

"J'accuse!"... La Une du journal L'Aurore est probablement devenue la plus célèbre au monde, tant cet éditorial a rencontré l'Histoire, à travers une prise de position définitive. Dans l'imbroglio politico-judiciaire de l'époque, Émile Zola surgissait avec plus qu'un article de presse : un manifeste. Quatre pages in-folio que la fondation Bodmer (Suisse) vient d'acquérir.

"En dépit de l'éphémérité naturelle de ces journaux quotidiens, destinés à finir à la corbeille ou en emballer des poissons dans les heures suivant leur lecture, ce numéro, en raison de son importance, a été d'emblée conservé", rappelle Nicolas Ducimetière, vice-directeur de la Fondation.

Avec un tirage de quotidiens parisiens de près d'un million d'exemplaires, poursuit-il, cette Une n'avait pourtant rien de rare. Raison pour laquelle on la retrouve assez facilement dans les ventes aux enchères ou dans les catalogues de libraires. "La difficulté est donc surtout de trouver un exemplaire de qualité."

Les conditions de conservation ne remplissaient que rarement les critères et exigences nécessaires, le document ayant souvent pu souffrir "d'empoussièrement, parfois d'humidité, quand ce n'est pas tout simplement leur papier, de médiocre qualité, qui a entamé une forme d'autodestruction".

Le document acquis par la Fondation fera donc l'objet d'une restaura-



tion, pour lui rendre son lustre, et l'intégrer par la suite dans le département presse de l'établissement. Sandra Vez, restauratrice, en livre une analyse plus précise : "Le papier, fabriqué à base de fibres de bois, s'est acidifié, a bruni et s'est fragilisé au cours du temps et des aléas environnementaux de ses lieux de stockage. Les anciens plis du

journal se sont rompus et ont engendré des zones de déchirures et de petites lacunes du support et du texte."

L'exemplaire provient d'une librairie parisienne : la Fondation reconnaît avoir mis plusieurs mois pour obtenir un exemplaire correct. Sa valeur tourne généralement entre 3000 et 4000 €.

Nécrologie

Jerry Douglas, le légendaire John Abbott des "Feux de l'amour", est mort

Il est crédité au générique de 862 épisodes des Feux de l'amour. Un nombre impressionnant qui fait de lui une légende du petit écran, visage inoubliable de l'un des soap operas les plus cultes de la planète.

Jerry Douglas, que les téléspectateurs connaissaient dans le rôle de John Abbott, est décédé mardi à l'âge de 88 ans. L'annonce a été faite ce jeudi 11 novembre par TMZ. "Il est mort après une courte maladie,

d'après sa famille", précise seulement le site spécialisé dans l'actualité des célébrités.

Pendant 35 ans, Jerry Douglas a incarné le patriarche du clan Abbott, qui dirigeait d'une main de fer son empire cosmétique. Il a rejoint Les Feux de l'amour en 1982, devenant le deuxième acteur à se glisser dans la peau de ce flegmatique personnage. Mais en 2006, c'est le choc pour les fans du feuilleton : les scé-



naristes tuent John Abbott durant l'été, sur fond de guerre d'héritage. Sans que cela signe la fin des apparitions de son interprète à l'écran.

Jamais à court d'idées, la production a fait revenir le comédien sous la forme d'un fantôme puis d'un sosie du défunt John Abbott surnommé Alistair Wallingford. Jerry Douglas a définitivement fait ses adieux aux Feux de l'amour en 2016. La même année, il tournait dans un court métrage intitulé The Final Show - "le dernier spectacle". Un titre prémonitoire, car il s'agit du tout dernier projet de l'acteur.

Littérature

Mario Vargas Llosa, lauréat du Prix André Malraux 2021

Pour sa quatrième édition, après délibération des membres du jury au soir du 8 novembre 2021, le Prix André Malraux a été décerné pour l'année 2021 à Mario Vargas Llosa et Krzysztof Pomian.

La création du prix littéraire André Malraux est une manière de perpétuer la mémoire de cet immense écrivain dont l'œuvre reste une source de lumières, de fulgurances et d'engagements. Avec André Malraux, ce sont les valeurs d'engagement et de création artistique qui sont au rendez-vous de la Condition humaine.

Bensoussan et Daniel Lefort), et Krzysztof Pomian pour son essai sur l'art, Le musée, une histoire mondiale, tome II: L'ancrage européen, 1789-1850.

En écrivant cette orgie politique sur fond de coups d'Etat, Mario Vargas Llosa, grâce à une mécanique d'écriture implacable perdant sans cesse le lecteur dans un dédale de trahisons, d'intrigues et de complots,

nous offre, une nouvelle fois, la démonstration de son génie littéraire nous entraînant par les mensonges à la vérité. En jetant un regard sans concession sur les bas-fonds des régimes autoritaires, Mario Vargas Llosa nous rappelle à la nécessité de notre condition humaine dans la dignité et la conscience de nos libertés.

AZIMUTS INFOS

Paradoxalement, la chimiothérapie aiderait les cellules cancéreuses à se disséminer

Si la chimiothérapie permet de lutter contre le cancer, elle a parfois des effets néfastes sur les autres cellules. Des effets qui peuvent aussi favoriser la dissémination du cancer.

La chimiothérapie est un traitement très répandu pour soigner les cancers, avant ou après une chirurgie ou en complément d'une radiothérapie. Les médicaments de chimiothérapie agissent de façon systémique, à la fois sur les cellules cancéreuses et sur les cellules saines, ce qui a des conséquences parfois sérieuses. Des effets secondaires dus au traitement qui dépendent de la dose, de la molécule administrée et de l'état de santé du patient, mais aussi des changements au niveau cellulaire qui, paradoxalement, favoriseraient la dissémination des cancers.

C'est la conclusion d'une étude parue récemment dans International Journal of Molecular Sciences menée par l'université de l'État de l'Ohio, aux États-Unis. Les scientifiques ont observé l'effet de la cyclophosphamide (CTX), un anticancéreux utilisé pour lutter contre les cancers du sein, sur la paroi des vaisseaux sanguins et l'adhérence des cellules cancéreuses à ces derniers.

Fragiliser la cohésion entre les cellules

Tout est parti d'observations faites dans une précédente étude réalisée par la même équipe : les souris qui ont été traitées par la CTX quatre jours après avoir reçu une injection en intraveineuse des cellules de cancer du sein ont plus de cellules cancéreuses dans les poumons que celles qui n'ont pas reçu la CTX. Ici, l'objectif est de décortiquer le mécanisme derrière ce phénomène. Le voici.

La CTX augmente la perméabilité des vaisseaux sanguins des poumons, c'est-à-dire que l'endothélium vasculaire, la couche de cellules en contact direct avec le sang, n'est plus aussi cohésif. La membrane basale, le socle sur lequel est ancré l'endothélium, est accessible. Or la membrane basale fournit des points d'accroche aux cellules cancéreuses en circulation dans le sang. La CTX augmente la concentration sérique de métalloprotéinase 2, des enzymes protéolytiques, capables de remodeler la membrane basale et augmenter son adhérence. Faut-il encore que la cellule cancéreuse puisse s'y ancrer.

S'accrocher aux vaisseaux sanguins

Pour cela, elle dispose de "crochets" à sa surface. Ce sont les protéines transmembranaires de la famille des intégrines. Sans elles, les cellules cancéreuses ne peuvent pas profiter de la déstabilisation de l'endothélium vasculaire induit par la CTX.

La compréhension de ce mécanisme offre aux scientifiques plusieurs cibles pour limiter les potentielles conséquences néfastes d'un traitement à la cyclophosphamide. En jouant sur la métalloprotéinase 2, les intégrines et les laminines de la membrane basale, les scientifiques ont observé que les cellules cancéreuses n'adhéraient plus aussi facilement à l'endothélium vasculaire. L'adhérence aux vaisseaux sanguins est l'une des étapes clés qui permet aux cancers de se disséminer et de coloniser de nouveaux organes.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

NATIONALE

BUDGET DU TOGO

En forte augmentation

Late Pater

En dépit de la persistance de la crise sanitaire liée au coronavirus, les perspectives économiques du Togo sont plus favorables que prévues. Le budget de l'Etat togolais est en forte augmentation justifiant ainsi l'adoption de la loi de finances rectificative 2021. Ce collectif traduit incontestablement les signes de bonne gouvernance dans laquelle le chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé engage l'ensemble du gouvernement. En effet, par rapport à la loi initiale exercice 2021, cette loi de finances rectificative ressort une hausse de 11,9% pour s'équilibrer en recettes et en dépenses à 1702,9 milliards de FCFA. Les recettes budgétaires enregistrent une progression de 9% pour s'établir à 915,6 milliards de FCFA, soit une augmentation de 75,7 milliards de FCFA par rapport au budget initial. Il en est de même pour les dépenses budgétaires qui ont connu une hausse de 98,9 milliards de FCFA, soit une progression de 8,8%. Ces résultats s'expliquent par l'efficacité des différentes mesures prises pour contenir la pandémie, la mise en œuvre des projets et réformes de la feuille de route (2020-2025) ainsi que l'opérationnalisation de la Plateforme

industrielle d'Adetikopé (PIA).

Comparée à celle de la même période de 2020, la conjoncture économique nationale au premier semestre 2021 est essentiellement marquée par un rebond des activités au Port autonome de Lomé et à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema, une progression de la production de phosphates et du ciment, de la consommation des produits pétroliers, de la consommation d'énergie électrique moyenne tension et une hausse des recettes fiscales. En effet, la consommation d'énergie électrique moyenne tension facturée et celle de l'énergie basse tension facturée au cours des six premiers mois de 2021 sont respectivement en hausse de 11,2% et 3,5% par rapport au premier semestre 2020. Les progressions sont déterminées sur la base de la consommation d'énergie électrique exprimée en kilowattheure. Quant à l'utilisation par les entreprises, elle a progressé de 11,5%. Cette progression serait donc liée à un accroissement de la production des entreprises. Sur la même période, au Port autonome de Lomé, le trafic total a progressé de 38,9%. A l'aéroport de Lomé, le fret aérien total s'est accru de 0,3%, le trafic passager a augmenté de 12,1% et le

mouvement d'aéronefs de 0,3%. L'aéroport a connu une importante activité de fret embarqué, de transit et de mouvement d'aéronefs au premier semestre 2020, en lien avec la livraison de matériels de lutte contre la pandémie de Covid-19 dans la sous-région. Cette activité a baissé au cours du premier semestre 2021 avec la maîtrise de la pandémie. Les différentes activités ont évolué comme suit au premier semestre 2021 comparées à la même période de 2020 : le fret embarqué (-9,7%), le transit (-77,8%), le mouvement d'aéronefs (-40,1%). Enfin, les productions de phosphates et de ciment ont progressé respectivement de 80,4% et 48,5%.

S'agissant des produits pétroliers, la consommation du super sans plomb et du gas-oil sont en hausse respectivement de 39,8% et 14,6%. Ces différentes énergies étant essentiellement consommées par les entreprises, leur progression dénote du dynamisme de l'activité économique.

La loi de finances rectificative 2021 permet au gouvernement de poursuivre les efforts déjà engagés pour renforcer davantage le regain de l'activité économique et la résilience des populations en cette période de

crise sanitaire. Elle contribue, par ailleurs, à la mobilisation des recettes fiscales et des ressources de trésorerie liées à l'encaissement des Droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire international de FCFA à hauteur de 111,7 milliards (durée : 20 ans ; différé de remboursement : 19 ans ; taux d'intérêt : 0,05%). La reprise économique du Togo sera essentiellement portée par les investissements contracycliques dans le domaine des infrastructures et par la hausse de la production agricole.

Le présent collectif budgétaire est l'illustration des efforts du gouvernement pour assurer non seulement la transparence mais également le réalisme et la sincérité dans la gestion des finances publiques sous le leadership du chef de l'Etat.

Les recettes non fiscales en diminution

A fin juin 2021, les recettes non fiscales ont diminué de 4,1 milliards de francs Cfa et les dons projets ont régressé de 8,1 milliards de francs Cfa. Le gouvernement explique la situation des recettes non fiscales par la révision à la baisse de certaines catégories de recettes notamment l'annulation de neuf milliards de francs Cfa de redevances téléphoniques dus par Togocom, qui sont pris en compte dans la compensation de créances et les dettes réciproques avec l'Etat lors de la privatisation ; la diminution de la prévision de dividendes de Togocom de 5 milliards à 2,3 milliards de francs Cfa compte tenu de la résolution du conseil de surveillance qui a arrêté des dividendes à 2,3 milliards de francs Cfa ; la diminution des prévisions de dividendes de la BCEAO qui passe de 6 à 4 milliards de francs Cfa compte tenu de la réalisation.

Toutefois, ces diminutions ont été atténuées par la hausse de certaines prévisions. Il s'agit des droits et frais administratifs (régies de recettes, ARCEP, ANTASER) qui passent de 8,8 à 10,2 milliards de francs



Le Président Faure E. Gnassingbé, Chef de l'Etat

Cfa ; des recettes diverses (PADSP, surcotes, pénalités etc.) qui passent de 6,3 milliards à 10 milliards de francs Cfa ; des produits financiers (commissions sur transferts de la BCEAO, intérêts, gains de change) qui passent aussi de 6,7 à 10 milliards de francs Cfa.

Ces projets obligés d'être reportés en 2022

L'année 2021 est également marquée par la baisse des projets d'investissement de 20,1 milliards (4,9%) dont les dépenses financées sur ressources internes de 10,2 milliards (5,8%) et celles externes de 10 milliards de francs Cfa (4,2%). La diminution des projets d'investissement s'explique par l'annulation de certains projets d'investissement qui n'ont pas pu connaître un début d'exécution en 2021, suite à la revue du Programme d'investissements publics avec les ministères et institutions. Ils feront l'objet de report en 2022, fait savoir l'Exécutif.

Il s'agit de la Maison de jeunes de Sokodé : le site est réquisitionné depuis 2020 pour les besoins de la Covid-19, ce qui ne permet pas l'accès pour les travaux ; du Projet de construction scolaire (Phase 1) : le projet est à exécuter en partenariat public-privé, le processus de restructuration en partenariat public-privé en cours ; du Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQEEB) : l'accord n'est signé que le 13 sep-

tembre 2021 et le projet est mis en vigueur le 26 octobre 2021 ; du Projet éducation accès et équité : ce projet est plutôt en doublon avec le PAQEEB ; du Projet d'hydraulique villageoise dans les 5 régions (réalisation de 600 ouvrages d'eau) : en phase étude, le cabinet «China Railway Design Corporation» à qui l'étude a été confiée n'a pas pu faire le déplacement sur le terrain pour raison de Covid-19 ; du Projet de développement d'une plateforme logistique multiservice, centré sur les atouts du port autonome de Lomé : ce projet est en redimensionnement suite à l'opérationnalisation de la Plateforme industrielle d'Adetikopé pour éviter qu'il ne soit un doublon à la Plateforme industrielle d'Adetikopé ; du Projet d'électrification rurale de 317 localités par mini réseau solaire au Togo : les procédures de passation de marché sont toujours en cours ; de la construction de la ligne d'interconnexion 330 KV Ghana-Togo-Benin : le volet télécom dudit projet est pris en compte par un prêt de la Banque mondiale au Bénin ; des travaux de construction d'un immeuble de cinq (5) niveaux au Haut conseil pour la réconciliation et le renforcement de l'unité nationale (HCRRUN) : le site n'est pas encore disponible ; et du projet de financement des PME/PMI agricoles (Fonds Kalifa) : la demande de décaissement est adressée au bailleur qui n'a pas encore réagi.

CAS SOCIAUX TOGOLAIS A L'ETRANGER

Le HCTE-Sénégal et le Consulat du Togo lancent les Fonds d'Aide Sociale et de Solidarité

Late Pater

Pour venir en aide aux Togolais en difficultés résidents au Sénégal, le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur section Sénégal (HCTE-Sénégal) et le Consulat du Togo au Sénégal viennent de lancer une action, en mettant sur pied, ce 13 novembre 2021, les Fonds d'Aide Sociale et de Solidarité (FASS).

«Les FASS sont une initiative portée par le HCTE-Sénégal et le Consulat du Togo en vue de soutenir ou de venir en aide aux compatriotes dans des situations difficiles ou dans des cas de détresse ou d'urgence. Nous comptons divulguer l'information auprès de tous les Togolais vivant au Sénégal afin de regrouper le maximum de fonds pour lancer des activités dans un délai de six (6) mois. Un comité est déjà en place et est composé de quatre personnes ressources à savoir le coordonnateur Dabla Primus, Jules Anadé, Mme Gbéyassor et Mme Assogba», a présenté M. Wussinu Kwami Ekuka, Secrétaire général du HCTE-Sénégal. Pour les critères d'éligibilité, M. Wussinu précise que «tout compatriote Togolais résidant au Sénégal et ayant apporté la preuve de son statut de résident, notamment par l'exercice d'une

activité professionnelle ou lucrative est éligible aux Fonds d'Aide Sociale et de Solidarité. Il doit avoir un passeport ou carte d'identité valide et une carte consulaire valide».

Les FASS ne se limitent pas seulement aux professionnels. Les élèves, étudiants ou apprentis peuvent faire recours à ces fonds s'ils sentent le besoin. Dans cette lancée, poursuit le SG du HCTE-Sénégal, «pour les élèves et étudiants, il leur faut en plus de la carte consulaire, une carte d'étudiant et attestation d'inscription ou scolarité valide. Quant aux apprentis, il leur faut en plus d'une pièce d'identité, une carte consulaire et une attestation d'apprentissage valides».

Pour constituer la base du Fonds d'Aide Sociale et de Solidarité, une contribution initiale volontaire de 5.000 francs Cfa au moins sera faite par tout compatriote togolais résidant au Sénégal. Une fois la base constituée, le fonds sera régulièrement alimenté par les cotisations mensuelles et inopinées des compatriotes. Un minimum de mille francs (1000) francs Cfa est fixé comme montant de cotisation mensuelle. Le fonds sera également abondé par des dons de ceux qui souhaitent en faire.

Pour Anadé Adabi Essoh Jules, ce projet aidera la communauté à

régler les problèmes des cas sociaux, sans attendre les cotisations immédiates des uns et des autres. «Il faut qu'on mette un fonds qui soit déjà prêt pour intervenir en cas de besoin sans attendre qu'il y ait des cotisations de gauche à droite», soutient-il. Par ailleurs, M. Anadé lance un appel pressant à tous ses compatriotes résidents au Sénégal. «Nous souhaitons qu'il y ait une large adhésion de tous les Togolais parce que c'est un problème sérieux que nous avons souvent vécu mais qui se fait ponctuellement. S'il y a ces fonds, nous serons à l'aise pour pouvoir venir en aide à tout Togolais qui serait dans une situation précaire. Que les associations togolaises au Sénégal vulgarisent ce projet», conseille-t-il.

Dans son intervention, Cyrille Ameh Akolly, le président de l'Union des Togolais du Sénégal, révèle que «récemment, rien que dans un mois, la communauté a inhumé plus de quatre (4) Togolais au Sénégal sans compter les hospitalisations. Ainsi, s'enthousiasme-t-il, la venue de ces fonds vient à point nommé pour régler ces situations et aider des familles à surmonter ces moments douloureux».

Source : senego.com

Financement de projets du secteur privé dans la CEDEAO

Une ligne de crédit de 40 milliards de la BOA à la BIDC

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) a obtenu une ligne de crédit d'une valeur de quarante milliards de francs CFA du Groupe Bank of Africa (BOA GROUP) pour le financement de projets du secteur privé visant à dynamiser le commerce et les industries dans les quinze Etats membres de la CEDEAO. La signature de l'accord de prêt, intervenu le 12 novembre 2021 à Lomé, marque le début d'un partenariat mutuellement avantageux entre la BIDC et BOA GROUP en ce qui concerne la conduite du programme de développement social et la promotion d'une croissance économique inclusive en Afrique de

l'Ouest, indiquent les deux partenaires.

Le Président et Président du Conseil d'administration de la BIDC, Dr. George Agyekum DONKOR, a déclaré : «En vue de diversifier le portefeuille de ressources de la BIDC, cette ligne de crédit de BOA GROUP renforcera la capacité de la BIDC à continuer des projets du secteur privé dans les domaines d'intervention prioritaires de la Banque, notamment l'énergie, les infrastructures et les industries, dans les conditions les plus idéales. Et le représentant BOA GROUP, Youssef Ibrahim, le directeur général de la BOA-TOGO, de faire remarquer : «l'ouverture de la

ligne de 40 milliards de francs CFA de crédit à notre BIDC partenaire est une preuve de la Banque de l'engagement du Groupe africain pour soutenir le financement de l'économie des pays de la CEDEAO impactés par la crise sanitaire que nous connaissons tous. Nous réitérons notre engagement en tant que banque africaine à soutenir l'économie de nos pays».

Le partenariat entre BOA GROUP et la BIDC engendrera des opportunités significatives pour les acteurs du secteur privé opérant dans divers secteurs au sein des quinze Etats membres de la CEDEAO, pense-t-on.

Plusieurs mesures complémentaires sectorielles

- Lamadokou veut autoriser
- Atcha ne veut pas badiner avec la vaccination

Jean AFOLABI

Bientôt la fin de l'année. Et son cortège de festivités, et de regroupements. Afin de mettre les acteurs et le public à l'abri de toutes contaminations au sortir des fêtes en janvier, plusieurs mesures complémentaires ont été prises au niveau sectoriel dans le but de contrer le coronavirus, dont le niveau de contamination est sérieusement à la baisse ces dernières semaines au Togo. A la satisfaction des autorités publiques. **Mais, attention !** Il est toujours soutenu qu'avec la vaccination, on est davantage protégé, surtout contre les formes graves de la maladie.

Ça se passe dans les gares routières

Au ministère des Transports routier, ferroviaire et aérien, on ne compte pas badiner avec le vaccin dont on affirme disposer suffisamment de doses de Johnson & Johnson, Astra Zeneca, Pfizer et Sinovac contre la pandémie. A cet égard et pour faciliter l'opération de vaccination contre la Covid-19 qui se poursuit sur toute l'étendue du pays, le cabinet du ministre Affoh Atcha-Dedji affirme dans un communiqué du 12 novembre 2021 avoir fait déployer des unités de vaccination dans les différentes gares routières et à la direction des transports routiers et ferroviaires (DTRF) en vue d'administrer des doses de vaccin à tous les acteurs du transport, conducteurs de véhicules de marchandises et de passagers, à savoir : les taxis motos

communément appelés zémidjan, les tricycles, les taxis brousses, les taxis ville, les mini bus, les bus, les cars, les responsables et membres des syndicats de transporteurs et conducteurs, les usagers, etc.

Les transporteurs et conducteurs sont exhortés à se mobiliser pour la réussite de cette opération de vaccination dans le strict respect des mesures barrières édictées par le gouvernement. Le coronavirus, ça fragilise le commerce et le transit du fret au Togo, estime-t-on.

Lamadokou veut autoriser

Au ministère de la Culture et du tourisme, l'organisation de toutes activités culturelles est soumise à l'autorisation préalable du ministre Kossi Gbényo Lamadokou. Et toute demande d'autorisation relative à l'organisation d'une activité culturelle doit porter mention de l'effectif des participants et être introduite huit (08) jours au moins avant la date de réalisation de l'activité. La participation à toute activité culturelle est subordonnée à la présentation d'une preuve de vaccination contre la Covid-19 ou d'un test Covid-19 négatif (PCR de moins de 72 heures ou test antigénique payant sur place ou la veille). Les professionnels en résidences artistiques (résidence d'écriture ou de création) doivent disposer d'une preuve de vaccination contre la Covid-19 soumis au test antigénique payant sur place toutes les 72 heures. Les professionnels ou artisans sur scène en spec-

tales vivants doivent disposer d'une preuve de vaccination contre la Covid-19 et d'un test Covid-19 négatifs (PCR de moins de 72 heures ou test antigénique payant sur place ou la veille). En toute circonstance, le déploiement de dispositifs mobiles de vaccination à l'entrée des lieux dédiés aux activités culturelles est requis.

Dans le secteur hôtelier, l'accès aux hôtels reste soumis à la présentation d'une preuve de vaccination ou d'un test Covid-19 négatif (PCR de moins de 72 heures). L'organisation de conférences, ateliers, réunions ou toutes autres formes d'activités regroupant plus de dix (10) personnes est soumise à l'autorisation préalable du ministre ; l'accès aux lieux de conférences, ateliers, réunions est subordonné à la présentation d'une preuve de vaccination contre la Covid-19 ou d'un test Covid-19 négatif (PCR de moins de 72 heures ou un test antigénique payant sur place ou la veille). Le déploiement de dispositifs mobiles de vaccination à l'entrée des lieux dédiés aux activités culturelles est requis pour la circonstance.

Dans les bars et restaurants, il est prévu le renforcement de la sensibilisation des acteurs et des clients des bars avec possibilité d'installer des points de vaccination à proximité. L'organisation des activités de promotion et marketing dans les bars et restaurants est soumise à l'autorisation du ministère de tutelle et nécessite la mise à disposition d'équipes de vac-

nation et des tests antigéniques. L'organisation des activités festives dans les bars et restaurants est soumise à l'autorisation du ministère de tutelle et l'accès est subordonné à la présentation d'une preuve de vaccination contre la Covid-19 ou d'un test (PCR négatif de moins de 72 heures ou un test

antigénique payant sur place). L'organisation, enfin, de toute manifestation gastronomique nécessitant un contact étroit et des danses sans masque est soumise à une autorisation.

Les boîtes de nuit et assimilés, actuellement encore fermées, qui se transformeront en night clubs

connaîtront le même sort que les boîtes de nuit et assimilés. Il est fait appel dans l'intérêt de tous, dans un communiqué du 12 novembre 2021, à la compréhension, au civisme et au sens de responsabilité de tout un chacun pour la mise en œuvre efficace de ces mesures.

En soutien à la politique de couverture sanitaire universelle

Le Togo veut disposer d'un mouvement mutualiste «fort et organisé»

Late Pater

En décembre 2020, trente-sept (37) mutuelles de santé dont six (6) non fonctionnelles ont été dénombrées au Togo. Certains acquis peuvent être relevés dans le fonctionnement de ces mutuelles notamment l'existence d'une plate-forme fonctionnelle, l'expérience en matière d'organisation de la santé dans les communautés à la base, de mobilisation sociale et de collecte des contributions financières des membres. Au même moment, certaines difficultés sont relevées et elles subsistent : les paquets de prestations trop limités aux petits risques, le niveau de cotisation des membres trop faible pour pérenniser la mutuelle, un faible niveau des réserves d'exploitation, un faible taux de pénétration, des difficultés de paiement aux formations de soins, etc.

C'est pour renforcer le mouvement mutualiste sur le plan national,

le cadre national de la concertation de la mutualité au Togo a élaboré un projet de plan stratégique de développement de la mutualité sociale au Togo 2022-2025 dont la vision est que, à l'horizon 2030, le Togo dispose d'un mouvement mutualiste fort et organisé qui est un acteur clé du système d'assurance maladie universelle, avec des mutuelles sociales professionnelles, conformes à la réglementation en vigueur et respectueuses de leurs engagements vis-à-vis des membres et des partenaires. Ce plan stratégique est décliné en quatre objectifs spécifiques : renforcer le dialogue entre le mouvement mutualiste et l'Etat en vue de créer un environnement favorable au développement des mutuelles sociales ; mettre en place un cadre organisationnel et structurel cohérent (réorganisation institutionnelle) ; renforcer les capacités techniques des acteurs mutualistes pour assurer la gestion déléguée du système d'assurance

maladie universelle ; et renforcer le niveau de mobilisation sociale (communication), des ressources financières et de partenariats stratégiques en articulation avec le système de santé. Le cadre de mise en œuvre de ce plan stratégique comprend un plan d'action, un budget et le volet mobilisation des ressources et partenariat.

Le plan stratégique de développement de la mutualité sociale au Togo 2022-2025 a été validé lors d'un atelier organisé les 10 et 11 novembre 2021. A noter que le Togo s'est engagé dans la couverture sanitaire universelle, en adoptant la loi instituant l'assurance maladie universelle. La nouvelle loi permet de garantir l'accès de toutes les couches de la population à des soins de santé de qualité à travers un mécanisme de mutualisation des risques et de solidarité dans le financement des soins de santé.

Source : ministère de la Santé

Sur une initiative de l'ARCEP / Au-delà de la vulgarisation

Les consommateurs outillés sur la problématique des communications mobiles

LOME, le 10 novembre 2021. Trois cent soixante-cinq (365) délégués régionaux et locaux, provenant de toutes les préfectures du Togo, auront désormais la noble mission de sensibiliser la base sur les problématiques et les enjeux parfois complexes, liés aux communications électroniques mobiles. L'initiative est venue de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), en partenariat avec les associations de consommateurs. Qui a organisé, du 2 au 9 novembre 2021, une tournée nationale d'information et de sensibilisation au bénéfice des membres actifs et représentants de l'Association togolaise des consommateurs (ATC), de la Ligue des consommateurs du Togo (LCT) et du Mouvement Martin Luther King (MMLK).

Une première initiée par l'Autorité de régulation depuis le démarrage de ses activités en novembre 2020. «La tournée se voulait avant

tout une rencontre interactive basée sur des échanges et organisée sous la forme d'un séminaire de formation des formateurs. Elle avait pour ambition, au-delà de la vulgarisation, d'outiller les participants en les éclairant sur les missions de l'ARCEP, ainsi que des problématiques et les enjeux parfois complexes, liés aux communications électroniques mobiles», a expliqué l'Autorité de régulation. Elle s'est déroulée dans les six (06) villes suivantes : Aného, le 2 ; Sokodé, le 3 ; Atakpamé, le 4 ; Kara, le 5 ; Kpalimé, le 6 ; Dapaong, le 8.

Les délégués ont ainsi pu consolider leurs connaissances à travers des modules tels que : les principes d'encadrement tarifaire, la protection et la défense des droits et intérêts des consommateurs, les indicateurs de qualité de service, les mécanismes d'alerte et de saisine des plaintes et leur traitement... Ont été également abordées,

autres thématiques : l'identification des abonnés ainsi que l'Arrêté portant limitation du nombre de cartes SIM par abonné et par opérateur, la portabilité, l'interopérabilité et la dynamique concurrentielle sur le segment du mobile money.

«Ainsi outillés, les bénéficiaires seront mieux à même de diffuser ces informations au sein de leurs communautés afin de remonter, de façon beaucoup plus efficace, les plaintes auprès du Régulateur. C'est en ce sens qu'afin de toucher toutes les couches de la population, des émissions radiodiffusées en langues vernaculaires ont agrémenté et appuyé cette initiative inédite qui a reçu un accueil très enthousiaste», a déclaré l'ARCEP.

La protection et la défense des droits et intérêts des consommateurs constitue, d'après l'ARCEP, l'une des prérogatives les plus importantes de l'Autorité de régulation.

Mobilisation des ressources pour des projets à fort impact en Afrique

La BAD et l'AFD dans un partenariat de cofinancement

Le Groupe de la Banque africaine de développement (Bad) et l'Agence française de développement (Afd) ont signé, mercredi 10 novembre 2021 à Paris, un accord de cofinancement et de partenariat afin de renforcer leurs relations et de mobiliser des ressources supplémentaires pour des projets à fort impact en Afrique. L'accord, d'une durée de cinq ans (2021 à 2026), prévoit un montant indicatif de 2 milliards d'euros de cofinancement pour les trois premières années. Il viendra en complément du partenariat actuel entre les deux institutions reposant sur une compréhension mutuelle, en facilitant les échanges de personnel, le partage des connaissances et l'organisation conjointe d'événements. Le partenariat existant couvre déjà des secteurs clés tels que les infrastructures, l'eau et l'assainissement, l'agriculture et le secteur privé. Le nouvel accord remplace un précédent accord-cadre signé en novembre

2015.

En accord avec l'agenda de Finance en commun, un forum organisé par les banques publiques de développement, la Banque africaine de développement et l'AFD, capitalisera sur leur expertise et leur expérience respectives. Il se concentrera sur l'adaptation au changement climatique, les infrastructures et le développement urbain durables, la gouvernance et la bonne gestion des finances publiques. Leur coopération portera également sur le renforcement du secteur privé et du secteur financier. Il s'agira notamment d'envisager des actions conjointes en soutien au développement humain et la lutte contre la fragilité, en particulier dans la région du Sahel.

«Il est important pour le continent africain d'avoir une émergence économique plus forte après le Covid-19, et il peut le faire avec un soutien solide de ses partenaires au développement. La

Banque africaine de développement et l'Agence française de développement, travaillant de concert avec nos pays à de nombreux niveaux, peuvent y parvenir», a déclaré le président Akinwumi Adesina de la Bad. Et Rémy Rioux de l'Afd d'ajouter : «La pandémie de Covid 19 a creusé les inégalités à l'échelle mondiale et a perturbé la voie vers la réalisation des Objectifs de développement durable». Ceci est particulièrement vrai sur le continent africain, qui a fait preuve d'une incroyable résilience, mais qui a également subi l'une des pires récessions économiques de l'histoire.

La Banque africaine de développement et l'Agence française de développement entretiennent un partenariat fructueux. La Banque est le quatrième partenaire financier de l'Agence française de développement et son premier partenaire parmi les banques multilatérales régionales. L'AFD est, quant à elle, le premier partenaire financier bilatéral de la Banque.

FOOTBALL/ ELIM CM 2022

Plus que quatre places de barragistes à prendre

Six sur 10 équipes qualifiées aux play-offs des qualifications à la Coupe du monde 2022 pour la zone Afrique sont connues après les matchs joués dimanche après la qualification du Ghana aux dépens de l'Afrique du Sud (1-0).

Hervé A.

Les Black Stars ont battu les Bafana-Bafana qui occupaient la première place au coup d'envoi de cette rencontre de la 6^e-ème et dernière journée dans le groupe G. Un succès qui permet à la sélection ghanéenne de prendre la première place en comptant le même nombre de points (13) et le même goal-average (+4) que l'équipe sud-africaine qu'elle dépasse au titre de meilleure attaque (sept buts contre six).

Avec cette qualification, il reste désormais quatre places à prendre sur des matchs qui se joueront principalement ce mardi.

Leader de sa poule, la Tunisie (10 points) cherchera sa qualification contre la Zambie (7 points +1), le Cameroun contre la Côte d'Ivoire, l'Algérie (13 points +21) face au Burkina Faso (11 points +8) et le Nigeria (12 points +6) contre le Cap Vert (10 points +2).

Contrairement aux autres poules, la Tunisie doit aussi compter sur la menace de la Guinée Equatoriale (10 points +1) qui rendra visite à la Mauritanie (1 point) déjà éliminée. Si elle ne gagne pas, la Tunisie pourrait se faire coiffer au poteau par l'équipe équato-guinéenne si cette dernière s'impose à Nouakchott.

Dimanche, la RD Congo et le Ghana ont décroché leur billet pour les barrages. Tous deux aidés par un penalty litigieux sifflé en leur faveur, la RD Congo (2-0 contre le Bénin) et le Ghana (1-0 face à l'Afrique du Sud).

Ce mardi, l'Algérie et le Burkina Faso (groupe A), la Tunisie, la Guinée Equatoriale et la Zambie (groupe B), le Nigeria et le Cap Vert (groupe C), la Côte d'Ivoire et le Cameroun (groupe D) se disputeront les 4 billets restants mardi.

Deux matchs sans enjeu étaient au programme ce lundi en début d'après-midi à l'occasion de la 6^e journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2022. Dans le premier, le Togo a confirmé son bon match nul contre le Sénégal (1-1) en s'imposant 1-0 en Namibie. Meme Placca a permis aux hommes de Paulo Duarte d'arracher la victoire à la 88^e minute face à un adversaire qui a loupé un penalty en première période. Les Eperviers finissent ainsi dauphins du Sénégal dans le groupe H et en laissant une impression plutôt positive sur la fin.

Le Rwanda en revanche termine sans victoire et dernier du groupe E. Les Amavubi se sont inclinés 2-1 au Kenya, qui décroche quant à lui sa première victoire dans cette campagne



pour terminer 3^e. L'inévitable Michael Olunga (2e) et Richard Odada (15e) ont très vite marqué pour les Harambee Stars et la réduction rwandaise signée Olivier Niyonzima en seconde période (66e) n'aura rien changé.

FIFA

Un soutien de plus pour les réformes de la FIFA

La Commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen a publié un rapport rappelant "la nécessité de réglementer les activités des agents de joueurs" et reconnaissant l'importance des récentes réformes du marché des transferts dans le football".

Établi par le rapporteur Tomasz Frankowski, député au Parlement européen, ce document demande instamment aux "autorités sportives compétentes de veiller à la mise en œuvre rapide de ces réformes". Il indique également que plusieurs mesures prises par la FIFA, comme la Chambre de compensation, les exigences en ma-

tière d'octroi de licences aux agents et le plafonnement des commissions de ces derniers, "vont dans le bon sens".

Ce document du Parlement européen fait suite à la publication en juin d'un autre rapport, établi par le Conseil de l'Europe, qui reconnaît les démarches engagées par la FIFA pour réformer le système des transferts. Il y est mentionné que la Chambre de compensation de la FIFA, qui sera bientôt opérationnelle, "représentera une étape importante en vue d'un système des transferts plus exhaustif, transparent et intégré pour les footballeurs du monde entier".

Le travail réalisé par la FIFA dans ce

domaine a été soutenu par d'autres entités, comme le groupe anti-corruption du G20 et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

Comme l'a souligné le Président de la FIFA, Gianni Infantino, lors du 71^e Congrès de la FIFA, il existe encore un déséquilibre considérable dans le football mondial : le total des dépenses consacrées aux transferts de joueurs (7 milliards de dollars en 2019) ne trouve pas un juste reflet dans le montant des indemnités versées aux clubs formateurs (seulement 70 millions de dollars en 2019), qui est bien inférieur à celui des commissions des agents (700 millions de dollars pour cette même

année). Pour remédier à cela, la Chambre de compensation de la FIFA canalisera le versement des indemnités de formation et des paiements de solidarité, ce qui pourrait permettre de porter cette somme à 300 millions de dollars par an.

Depuis 2017, et conformément à la Vision 2020-2023 : rendre le football véritablement mondial du Président de la FIFA, l'instance dirigeante du football mondial a pris d'importantes mesures en vue de l'établissement d'un système des transferts plus juste et transparent, le Conseil de la FIFA ayant appuyé trois trains de réformes.

JEUX OLYMPIQUES

Usain Bolt pense qu'il aurait pu gagner le 100 m à Tokyo

Le légendaire Usain Bolt en est persuadé : s'il était sorti de sa retraite pour les Jeux Olympiques de Tokyo l'été dernier, il aurait remporté le 100 m, a-t-il confié ce week-end lors d'une visite à Dubai. Quatre ans après avoir quitté les pistes d'athlétisme, Bolt, 35 ans, est toujours aussi foudroyant, désormais avec des mots. "Oui", a-t-il asséné en réponse à la question de savoir s'il aurait pu remporter le 100 m des JO de Tokyo.

"Cela m'a vraiment manqué, je me disais, 'J'aimerais y être', car je vis pour ces moments-là, c'était difficile pour moi de regarder cette course", a expliqué celui qui était surnommé "Lightning Bolt" (la foudre, l'éclair) dans les bureaux à Dubai de Pepsi, l'un de ses sponsors. Sa frustration était d'autant plus grande que la finale du 100 m a été remportée en 9.80 secondes à la surprise générale par un inconnu du grand public, l'Italien Lamont Marcell Jacobs. "Quand j'ai pris ma retraite (en 2017, NDLR), mon coach m'a dit quelque chose: 'Tes adversaires ne sont pas plus rapides, c'est toi qui es plus lent'. Je ne l'avais jamais envisagé comme ça", a expliqué l'octuple cham-

pion olympique.

"Et c'est un fait: beaucoup d'athlètes n'améliorent pas vraiment leurs chronos. J'ai tellement repoussé les limites, j'ai commencé à reculer (d'un point de vue des chronos) avec le temps. Courir en 9.80 (le chrono de Lamont en finale), c'était possible", a-t-il insisté. S'il a réfléchi à rehausser les pointes pour les JO de Tokyo, reporté d'un an en 2021 à cause du Covid, Bolt a rapidement renoncé à ce projet: "J'ai réussi tout ce qu'il y avait à réussir dans ce sport, la question était de savoir si j'avais la motivation", a reconnu Bolt, qui a remporté onze titres mondiaux durant sa carrière.

Les résultats à Tokyo du sprint masculin jamaïcain (aucun représentant en finale du 100 m, 5^e du relais 4x100) le désolent ("Ce n'est pas bon"). Bolt a la dent encore plus dure avec ses successeurs au sommet du sprint mondial. C'est simple, il ne croit aucun d'entre eux capable de battre, ou même d'approcher, ses records du monde du 100 m (9 sec 58) et du 200 m (19 sec 19). "Je ne crois pas que j'aie vu quelqu'un dans la génération actuelle qui pourrait battre mes records, a-t-il assuré. J'ai encore quelques années devant moi pour (profiter



de) ces records".

Bolt, qui a tenté de se lancer dans une carrière de joueur de football professionnel sans lendemain, aimerait aider

World Athletics faire la promotion à travers le monde du sport qui l'a rendu célèbre et riche.

BREVES

Les médailles vont changer de mains

Il était temps. Près de dix ans après l'événement, la commission exécutive du CIO a décidé en fin de semaine passée de réattribuer les médailles dans plusieurs épreuves des Jeux de Londres en 2012, entachées par des affaires de dopage.

En tête de liste, le saut en hauteur masculin. La victoire était revenue au Russe Ivan Ukhov, mais il a été disqualifié pour avoir été l'un des bénéficiaires du vaste programme de dopage soutenu par l'Etat. Ivan Ukhov a été banni pour quatre ans en 2019 par le Tribunal arbitral du sport (TAS). Sa médaille d'or reviendra à l'Américain Erik Kynard, deuxième en finale olympique avec un saut à 2,33 m.

Trois hommes, classés à égalité à la troisième place à l'issue du concours, grimpent eux aussi d'un cran et recevront dans les prochains jours une médaille d'argent : le Canadien Derek Drouin, le Britannique Robbie Grabarz et le Qatarie Mutaz Essa Barshim. Le CIO a également réattribué la médaille de bronze du saut en hauteur féminin. Initialement obtenue par la Russe Svetlana Shkolina, elle sera désormais la propriété de l'Espagnole Ruth Beitia.

Les trois autres épreuves olympiques dont le classement est modifié sont le saut en longueur féminin, avec la disqualification de trois finalistes (mais aucune médaillée); le 200 m masculin en canoë sprint, où le Lituanien Jevgenij Shulkin, médaillé d'argent, est rayé du palmarès (sa médaille d'argent ira au Russe Ivan Shtyl, le bronze revenant à l'Espagnol Alfonso Benavidez Lopez de Ayala); et enfin la catégorie des 120 kilos en lutte libre hommes, où les deux finalistes, l'Ouzbek Artur Taymazov et le Géorgien Davit Modzmanashvili, ont tous les deux été convaincus de dopage.

La médaille d'or des Jeux de Londres 2012 devrait revenir aux deux médaillés de bronze au moment de la compétition, l'Iranien Komeil Ghasemi et le Russe Bilyal Makhov. Mais ce dernier est lui aussi suspendu pour dopage, jusqu'au 27 janvier 2024. Aucune disposition ne sera prise dans l'immédiat pour lui remettre sa médaille d'or, et ce tant que sa suspension n'a pas pris fin, précise le CIO.

La Solidarité olympique a cassé sa tirelire

Bonne nouvelle pour les comités nationaux olympiques. Réunie en fin de semaine passée en mode hybride, la commission de la Solidarité olympique du CIO a fait ses comptes. Et décidé de leur attribuer la somme globale de 28,5 millions de dollars au titre de la subvention des Jeux de Tokyo 2020.

Cette subvention tient compte de la hausse des coûts liés à la crise sanitaire et au report des Jeux d'été supportée par les comités nationaux olympiques un peu partout dans le monde. En avril 2020, la Solidarité olympique avait annoncé une hausse de 10,3 millions de dollars du budget alloué aux comités nationaux olympiques pour la préparation des Jeux de Tokyo.

Un reliquat estimé à 5 millions de dollars leur sera également attribué pour couvrir les coûts supplémentaires des Jeux d'hiver de Pékin 2022, dont les tests de dépistage et la hausse probable des frais de déplacement et de logistique.

La Hongrie formera les dirigeants africains

Le mouvement olympique africain se tourne vers l'Europe. Une délégation de l'Association des comités nationaux olympiques africains (ACNOA), conduite par son président, l'Algérien Mustapha Berraf, s'est rendue la semaine passée à Budapest, à l'invitation du comité olympique hongrois et de son président, Krisztián Kulcsár.

La visite terminée, les deux parties ont poursuivi leurs échanges à distance, et décidé de lancer un cours de formation diplomatique de trois semaines pour les dirigeants du sport africain. Il se déroulera tous les ans en Hongrie. Le premier cycle devrait commencer en avril 2022. Deux cours seront organisés chaque année, l'un en anglais et l'autre en français.

Le rapprochement peut surprendre, mais il s'inscrit en réalité dans la volonté de la Hongrie de peser encore un peu plus sur le mouvement olympique international. La stratégie hongroise repose sur plusieurs piliers, dont l'accueil sur son sol d'instances internationales et l'organisation d'événements continentaux ou mondiaux. Avec, dans le viseur, une nouvelle candidature de la capitale, Budapest, aux Jeux olympiques.

La RDC sollicite une assistance technique

Le temps presse pour la République démocratique du Congo (RDC) dans la perspective des Jeux de la Francophonie 2022 à Kinshasa (19 au 28 août). Le pays est en retard. Ses autorités en ont aujourd'hui pleinement conscience.

A neuf mois de l'événement, le vice-Premier ministre des Affaires étrangères congolais, Christophe Lutundula, a profité de sa visite à Paris la semaine passée pour s'entretenir avec la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), Louise Mushikiwabo.

En bonne place dans les discussions, la préparation du rendez-vous sportif et culturel, confiée depuis le début du mois à un nouveau comité de pilotage. La RDC a officiellement sollicité de l'OIF une assistance technique et la mise en place d'une équipe permanente de suivi.

Louise Mushikiwabo a promis au gouvernement congolais tout son accompagnement pour la préparation et l'organisation des Jeux de la Francophonie 2022, mais aussi l'implication de tous les pays membres de l'OIF pour la réussite de l'événement.

Filière avicole

Les acteurs s'associent pour la promotion du secteur

Etonam Sossou

Producteurs, transformateurs et distributeurs de produits avicoles sont désormais liés par un contrat. Un acte pour relancer la consommation locale. Ce contrat dont le garant est le Conseil interprofessionnel de la filière avicole, a été présenté le 09 novembre 2021 à Lomé au cours d'une rencontre. Etaient présents, les représentants du ministère de la consommation locale, du ministère de l'agriculture et de l'association des consommateurs.

Selon Dr Sinko Banakinao, président du conseil susmentionné, ce contrat ouvre un marché local et va permettre désormais aux acteurs de cette filière de contractualiser entre eux. Nous avons procédé au lancement du contrat de l'interprofession de la

lière avicole. Ce contrat va permettre désormais aux acteurs de cette filière de contractualiser entre eux et de leur permettre de produire, puisque lorsqu'on veut produire, il faut s'assurer du marché. Ce contrat ouvre un marché de vente. Lorsqu'un éleveur veut produire, il peut en amont contractualiser avec un distributeur qui lui garantit que lorsque la production sera à terme, il viendra la payer », a-t-il déclaré. Au plan importation des produits, le contrat contraint les importateurs de produits à signer d'abord un contrat de paiement d'une quantité de produits locaux avant même d'importer. Ainsi, les importations vont diminuer progressivement au même moment que la consommation locale va croître, jusqu'à ce qu'on arrive à plus de 90% de la production uniquement locale. Le contrat fixe les taux à importer en fonction de la

nature des produits. L'objectif visé par la filière, c'est de passer à 4 millions de poulets locaux d'ici 2022. A terme, le but visé, c'est de promouvoir la consommation locale de volailles. « En 2019, nous avons importé près de 20 mille tonnes de poulets congelés, ce qui représente plus de 21 milliards de francs CFA. Au lieu d'investir ce montant dans d'autres pays pour développer leur agriculture et créer de l'emploi chez eux, il vaut mieux que cet argent soit investi au Togo et pour que des emplois soient créés sur place », a souligné Dr Banakinao. Les acteurs comptent sur cet accord de volontés pour, disent-ils, régler définitivement les enjeux qui s'imposent à ce secteur. S'il est accompagné de mesures concrètes, ce contrat va permettre de régler l'activité avicole », souligne-t-on. A ce contrat, il faut des accom-

pagnements comme revoir le coût des produits locaux en agissant sur les intrants et en revoyant les taxes aux cordons douaniers.

En effet, en 2019, le Togo a importé près de 20.000 tonnes de poulets congelés, ce qui correspond à 21 milliards de francs CFA. Autre-

ment dit, le pays investit dans d'autres pays et y crée des emplois.

Sur des fonds du Budget d'investissement Gestion 2021

La Plaine de Djagblé aux travaux confortatifs

En vue du financement des activités dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Développement Rural de la Plaine de Djagblé (PDRD), le gouvernement envisage de recruter, sur des fonds du Budget d'investissement Gestion 2021, un ingénieur conseil pour le service de suivi-contrôle des travaux confortatifs. Les prestations concernent le suivi-contrôle des travaux de : (i) Sécurisation/protection du lac piscicole ; (ii) Réalisation du curage du chenal de la retenue d'eau ; (iii) Réalisation de deux (02) collecteurs le long des digues latérales gauche et de protection ; (iv) Réalisation d'un drain principal et (v) Réalisation d'un dispositif de limitation de trafic d'accès au périmètre prévus dans le cadre dudit projet. La durée des prestations est estimée à six (06) mois, pour des manifestations d'intérêt attendues au 14 décembre au plus tard.

La plaine de Djagblé, située sur la rive gauche du fleuve Zio et couvrant dix (10) villages (Djagblé, Lébé, Akakopé, Kétopui, Nyamadzi, Ameliki, Abolavé, Adidomé, Gbamakopé et Hlankopé) avec une population de 17 000 habitants, est marécageuse par endroits, inondée pendant la saison des pluies par des bras morts du fleuve Zio, exploitée en saison sèche pour le maraîchage après le retrait des eaux est donc retenue pour être aménagée. Cette plaine est à cheval sur les préfectures du Zio et du Golfe à environ 13 kilomètres au Nord-Est de la ville de Lomé et s'étend sur des centaines de km². Elle est exploitée par plusieurs maraîchers constitués essentiellement de femmes et de jeunes issus des milieux riverains de la zone. Les agriculteurs de la zone, pratiquent essentiellement les cultures maraîchères liées

à des variétés locales de légumes. La proximité de la capitale, grand centre de consommation des produits maraîchers, constitue un atout majeur pour l'écoulement des productions de cette plaine. Par ailleurs, cette plaine est traversée par une route bitumée reliant Lomé à Vogan, ce qui règle en partie le problème d'enclavement de la zone.

Objectif du projet

Le PDRD, informe le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural, a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et les revenus des populations rurales de la zone de Diagblé, périphérique à la ville de Lomé (près de 13 km). Cet objectif se situe dans le cadre des orientations de l'Etat togolais visant le développement et la diversification des cultures vivrières en mettant un accent particulier sur la culture du riz pour en limiter les importations et ainsi faire une économie des devises. A cet effet, le projet permettra le développement d'une culture capable de satisfaire le marché national en substitution d'importation (économie de devise) et d'éviter dans une zone proche d'un grand centre urbain, une diminution de la production agricole vivrière.

Spécifiquement, il s'agira de : assurer la maîtrise de l'eau par l'aménagement d'infrastructures hydrauliques et d'un périmètre irrigué de 340 ha ainsi que ses ouvrages connexes ; désenclaver la zone du projet ; améliorer et promouvoir la culture du riz et des cultures maraîchères ; promouvoir la pisciculture et l'élevage ; construire les infrastructures scolaires et de santé ; favoriser l'accès des populations à l'eau potable pour les 8 villages de la zone du projet par la mise en place d'infrastructures d'AEP ; construire des abreuvoirs pour le cheptel ; assurer la mise à disposition

d'équipements pour permettre d'intensifier la production agricole ; mettre à disposition des agriculteurs de l'eau d'irrigation, des intrants et équipements agricoles ; élever les niveaux technique et financier des groupes cibles par les actions de formation, de vulgarisation et d'accès au crédit en privilégiant les femmes et les jeunes agriculteurs du projet et lutter contre l'insalubrité.

Prochaines étapes

Les activités en cours du PDRD seront complétées par celles-ci qui se résument comme suit : la réalisation d'un ouvrage de traversée du Zio au niveau de Gbama-Kopé, d'un ouvrage de décharge, de la protection du fossé de garde et de la sécurisation du canal primaire ; la réalisation des travaux additionnels d'amélioration pour l'exploitation du Centre Médico-Social (CMS) de Djagblé ; les travaux de réalisation d'un système d'alimentation en eau potable de l'USP de Lébé ; la réalisation des travaux d'aménagement de la piste Abolavé-Amiliki pour désenclaver le village d'Amiliki, de la piste d'accès au CEG de Gbamakopé (piste Houndro) et imprégnation de la piste Djagblé Centre-Siège du projet ; la réalisation des travaux de construction de deux (02) bâtiments scolaires à trois (03) salles de classe d'écoles primaires avec bureau et magasin et équipement des salles de classe en tables bancs et mobiliers de bureaux à Adidomé ; l'appui aux coopératives de producteurs en intrants agricoles (semences améliorées, engrais, insecticides) et en petits équipements de transformation agricole (moulins, etc.) ; la poursuite des prestations de suivi-contrôle des travaux confortatifs. Et enfin, les prestations d'audit des comptes du projet au titre des exercices 2019 et 2020.

Fermeture prolongée des écoles et menaces diverses de la Covid-19

La crainte de voir nombre d'enfants hors des apprentissages

WASHINGTON, 29 octobre 2021 – Selon les premières données d'un rapport à paraître de la Banque mondiale, la pandémie de COVID-19 pourrait faire bondir jusqu'à 70% la proportion d'enfants de 10 ans des pays à revenu faible et intermédiaire en situation de pauvreté des apprentissages, c'est-à-dire dans l'incapacité de lire un texte simple. Cette augmentation est la conséquence de fermetures prolongées des écoles et de la médiocrité des résultats éducatifs malgré les efforts déployés par les gouvernements pour assurer un enseignement à distance. Dans bon nombre de ces pays, les établissements scolaires ont été fer-

més pendant 200 à 250 jours et beaucoup d'entre eux n'ont toujours pas rouvert leurs portes.

Les dernières données indiquent une augmentation de 17 points de pourcentage de la pauvreté des apprentissages, soit une estimation encore plus alarmante que celle de 10% publiée plus tôt cette année. Avant la pandémie, le déficit des apprentissages s'établissait déjà à 53% et on anticipait une progression à 63%, mais de nouveaux éléments révèlent une hausse réelle allant jusqu'à 70%.

« Des centaines de millions d'élèves ont perdu au moins une année complète de scolarité à

cause de la COVID-19. Cette pandémie a provoqué la plus grande perte de capital humain de mémoire d'homme et la pire crise de l'éducation depuis un siècle, souligne le président du Groupe de la Banque mondiale, David Malpass. Il est pourtant vital que les enfants soient scolarisés, en particulier ceux qui sont en âge de fréquenter l'école primaire. Les conséquences des fermetures de classes pourraient perdurer pendant des décennies et elles contribuent à creuser les inégalités, notamment au détriment des filles ».

Les données recueillies dans plusieurs pays confirment ces ten-

(suite à la page 7)



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance en ces moments de pandémie de la COVID-19, et afin de décongestionner les Magasins et Aires de Dédouanement/ Entrepôts pour inciter aux nouvelles commandes de fin d'année, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

Celle-ci couvre la période du 1er octobre au 15 décembre 2021.

Le bénéfice de la présente mesure de dépréciation de la valeur de ces marchandises sous douane en souffrance dans les MAD, entrepôts, ... est subordonné à une demande préalable marquée simplement par le dépôt du dossier du requérant auprès de la Compagnie Technique d'Evaluation et de Contrôle (COTEC).

I. CAS DES VEHICULES

Sont concernés par la présente dépréciation, les véhicules ayant plus de cinq (5) ans d'âge dans les conditions ci-dessous :

- Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux Magasins et Aires de Dédouanement est comprise entre le 1er janvier et le 15 décembre 2021 ;
- Un taux de dépréciation de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 ;
- Un taux de dépréciation de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 ;
- Un taux de dépréciation de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2019.

II. CAS DES AUTRES MARCHANDISES

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

III. CAS DES EPAVES ET AVARIES

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

Il est demandé à toutes les personnes bénéficiant de la présente mesure de dépréciation de valeur, de faire valoir leur droit au plus tard le 31 décembre 2021 par la liquidation et le paiement effectif des droits dus.

Au-delà du 31 décembre 2021, tout accord de dépréciation obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un faire-valoir de droit à la date limite mentionnée ci-haut est considérée comme nul et de nul effet.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2021.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le 1^{er} octobre 2021
Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE



Allaitement maternel

Etonam Sossou

Nonobstant certaines contraintes, elles préfèrent leur lait à celui des bœufs pour leur bébé.

Bien qu'il y ait des femmes qui refusent expressément de donner le sein à leur enfant et celles qui le font en dessous des six mois recommandés comme Anna, certaines par contre disent le faire volontiers, allant même au-delà de la période conseillée. «Tous mes enfants ont tété jusqu'à l'âge d'un an et demi», affirme Olga mère de quatre enfants et retraitée depuis six ans. Léa âgée de 24 ans soutient que sa «fille aura deux ans en octobre prochain et elle tète toujours». Elève en classe de première A4 dans un établissement privé de Lomé, cette jeune mère avoue n'éprouver aucune honte à le faire, même si son mari et elle pensent qu'il est quand même temps de

sevrer la fillette.

Les raisons pour lesquelles chacune d'entre elles le fait, ne sont pas les mêmes. Rachel est mère de deux garçons dont le cadet âgé de trois ans. Elle lui a donné le sein jusqu'à six mois, «je le fais parce que cela permet de renforcer le système immunitaire de mon enfant. Je réduis ainsi les risques d'intoxication alimentaire. Surtout que d'après mon médecin, les mamans ne lavent pas ou ne stérilisent pas bien le biberon». Olga, de son côté, estime que «c'est un moment privilégié que je passe avec mon enfant. On m'a toujours appris que cela aide à tisser un lien profond entre la mère et son bébé et à rapprocher les deux». Ce n'est hélas pas par choix que Anna dit avoir abandonné le sein au profit du biberon: «Je n'avais plus aucune goutte de lait dans mon sein».

Contraintes

Les mamans en parlent!

En effet, comptable dans une entreprise publique, cette femme de 34 ans indexe les horaires de travail et les allers retours obligés pour donner le sein à son enfant aux premiers mois de sa venue au monde. «Mon fils est né au moment où je cherchais un appartement, car je vivais encore chez mes parents et la maison était assez éloignée de mon lieu de travail. Dans ma quête, je laissais mon fils sous la garde de ma cousine après l'avoir fait téter. Mais, j'étais obligée de rentrer toutes les deux heures pour lui donner le sein, ce qui n'était pas évident. J'ai acheté un tire-lait à piston quand il avait deux mois. Comme mes seins étaient engorgés, la pression était douloureuse et il fallait du temps pour remplir le biberon. Et même après avoir trouvé un appartement en ville, je profitais de la pause pour venir lui donner mon sein, tout comme je prenais directement la

direction de la maison une fois le travail fini».

Le fait que son enfant ait refusé le sein à six mois, contrairement à l'aîné qui est allé bien au-delà, fut un soulagement pour elle. «J'ai dû arrêter l'école pendant un temps. C'était difficile quand j'ai repris les cours. Ma fille tétait le matin quand je partais et n'arrêtait pas quand je rentrais. C'est à ce rythme que je l'ai habituée, même si j'étais constamment fatiguée», confie Léa. Malgré ces quelques inconvénients, toutes soutiennent que l'allaitement au sein est indispensable.

Les avantages

Des médecins et institutions internationales, à l'instar de l'Alliance mondiale pour l'Allaitement maternel (Waba) pour qui ce mode d'allaitement «offre le meilleur démarrage possible dans la vie, quel que

soit le niveau de développement de la région», n'en disent que du bien. D'où les campagnes pour encourager cette méthode d'alimentation du nouveau-né ne se comptent d'ailleurs plus à travers le monde, eu égard aux nombreux avantages qu'ils procurent. Selon l'Unicef, l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois de la vie réduit le nombre de décès causés par des infections respiratoires aiguës ou des maladies diarrhéiques.

En effet, apprend-on, le lait de la maman est le seul aliment qui assure une protection efficace contre ces maladies. Le lait maternel contient des protéines que l'enfant digère facilement et qui lui permettent de lutter contre toutes les formes d'infections en renforçant son système immunitaire; les sels minéraux qui sont peu abondants

mais bien dosés afin de ne pas fatiguer les reins encore immatures du bébé; les vitamines, adaptées au besoin de l'enfant, de l'eau qui hydrate le bébé à la perfection etc. Sans oublier que l'allaitement maternel ne nécessite pas de techniques de conservation ou de réchauffement.

Permettant aux familles de faire des économies jusqu'à l'âge de la diversification alimentaire, l'allaitement maternel est vanté pour sa valeur nutritive. «Si l'on compare le développement des enfants nourris artificiellement à celui des enfants allaités exclusivement au lait, les premiers n'ont pas un développement optimal, ont une moins bonne santé, un taux de mortalité plus élevé et un quotient intellectuel plus bas», conclut la Waba, encourageant par là les mères à adopter le lait maternel.

Agriculture familiale au Togo

Le plan d'action validé

Etonam Sossou

Le plan d'action national de la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale a été validé à Kpalime, le 11 novembre 2021, au cours d'un atelier. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des projets "Appui aux Opfa dans la mise en œuvre du Mécanisme Forêts et Paysans au Togo" et "contribuer à la promotion de l'agriculture familiale et au processus d'élaboration du plan d'action national de La Dnuaf au Togo" et a regroupé les parties prenantes, acteurs étatiques et non étatiques membres



du Comité National de Coordination de l'Elaboration du Plan d'Action National du Togo (Cnce-pan). Durant 02 jours, les participants vont contribuer à doter notre pays, d'un Plan d'Action National de la Dnuaf selon un processus inclusif. Il s'agira, à travers cette rencontre,

de partager le draft du projet du Plan d'Action National, recueillir les apports des ministères sectoriels et des acteurs étatiques à prendre en compte, engager un dialogue autour des actions et leur faisabilité et formuler des recommandations pour la finalisation du projet de Pan.

Assainissement/pour manque de toilettes décentes

La diarrhée tue plus de 1000 enfants par jour

Si 70% de la population de l'Afrique subsaharienne n'a pas de toilettes décentes, dans l'Union européenne, ce sont 20 millions de citoyens qui n'ont pas d'installations sanitaires correctes. Conséquences: une contamination de l'environnement et des populations.

Comme ils ne sont pas stockés dans un endroit clos, ni évacués pour être traités, les excréments se disséminent dans l'environnement. Les microbes se propagent ainsi aisément partout, polluent les cours d'eau, s'infiltrent dans les sols, et

contaminent les populations. Le fait d'ingérer ou d'être en contact avec une eau polluée par les excréments a des impacts graves sur la santé, diarrhée, choléra, typhoïde... Chaque année, la diarrhée tue environ 361 000 enfants de moins de cinq ans, soit plus de 1 000 par jour. Les maladies dites «hydriques» contribuent également à la sous-nutrition et à l'absentéisme scolaire. Et elles représentent des pertes économiques considérables.

Plusieurs facteurs expliquent ce manque tragique de toilettes. Selon

les ONG, il s'agit notamment d'un manque de volonté politique, empêchant de traduire les engagements dans les faits. Dans les contextes où l'accès à l'eau potable n'est pas assuré, l'assainissement n'est pas toujours considéré comme une priorité. De plus, le lien entre manque d'assainissement et maladies n'est pas toujours assimilé par les populations qui n'en font pas une demande forte. Le coût des installations reste un obstacle pour des familles aux capacités financières limitées.

Fermeture prolongée des écoles et menaces diverses de la Covid-19

La crainte de voir nombre d'enfants hors des apprentissages

(suite de la page 6)

dances lourdes. Au Brésil, des recherches menées dans l'État de São Paulo ont montré que chaque mois de fermeture se traduisait par un mois d'apprentissage perdu. Par conséquent, un enfant qui était en troisième année de primaire avant la pandémie et qui retourne

aujourd'hui à l'école, après un an et demi d'interruption, est toujours au niveau d'apprentissage d'un élève de troisième année et non à celui d'un enfant de cinquième année. Comme l'ont montré d'autres études, des pertes d'apprentissage similaires ont été constatées dans la province du Cap-Occidental, en

Afrique du Sud, et dans l'État indien du Karnataka. Si ces retards ne sont pas rattrapés, c'est toute la génération d'enfants des pays où les écoles ont fermé le plus longtemps qui verra son revenu futur amputé de 10%, affirme le rapport.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°669
de LOTO KADOO du 15 Octobre 2021

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 670^e tirage de LOTO KADOO avec bonus. Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs dans toutes les villes du pays.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°673 de LOTO KADOO du 12 Novembre 2021

Numéro de base

80 | 57 | 51 | 28 | 81

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°225
DE LOTO Sam du 16 Octobre 2021

Le tirage N°226 du LOTO Sam a eu lieu au siège de la LONATO, Samedi 23 Octobre 2021 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont été enregistrés qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs sur l'ensemble du territoire..

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

LOTO Sam

Résultats du tirage N°228 de LOTO SAM du 13 - 11 - 2021

Numéro de base

36 | 45 | 08 | 44 | 25



**SOUSCRIS ET PROFITE
DE WHATSAPP GRATUIT**



***919*9*10#**

forfait VOIX

300 F
=
1500 F
+ 50 MO

Tarif Promotionnel 15,8 F TTC/Min



Promo valable du 09 au 16 novembre 2021
Cumulable en volume mais pas en validité

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

